

Objet : Abonnement annuel LORAWAN

**D
É
C
I
S
I
O
N**

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

VU le code de la commande publique est notamment ses articles L2122-1 et R 2122-4 relatifs aux marchés passés sans publicité ni mise en concurrence en raison notamment de leur objet,

VU l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoir susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil de Communauté ;

VU la délibération n°2023-07/46C du 5 juillet 2023 par lesquelles le Conseil de Communauté a consenti au Président un ensemble de délégations et notamment le pouvoir de conclure tous les contrats et conventions à titre gracieux ou qui génèrent une recette ou qui génèrent une dépense inférieure ou égale à 50 000 € TTC, à l'exclusion des contrats et conventions qui font l'objet d'une délégation spécifique ;

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant que la collectivité a satisfait aux obligations définies dans le règlement intérieur des marchés publics pour ce type de contrat et ce montant,

Considérant la nécessité de souscrire un abonnement annuel pour le service « Network Server TPE LoRaWan SAAS » de la société ASC, afin d'assurer le fonctionnement du réseau privé « LORAWAN »,

Considérant que le montant estimatif de 6 984.00 € HT est inférieur à 90 000.00€ HT,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De souscrire pour une durée d'un an, un marché avec la société ASC pour le service « Network Server TPE LoRaWan SAAS », seul service permettant d'assurer le fonctionnement du réseau privé « LORAWAN » et autoriser le pouvoir adjudicateur à signer ledit marché et tout document utile en la matière.

ARTICLE 2 :

D'inscrire le montant de la dépense induite de 6 984.00 € HT, au budget général de la Communauté.

ARTICLE 3 :

De communiquer la présente décision au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

- 4 JUL. 2024

**Le Président
Thierry DEL POSO**

Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20240704-2024-07-38D-AU
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

